

Présidence :	M. Jean-Charles Guiguen,
Secrétaire :	M. Philippe Brandy,
Membres présents :	MME. Autexier Véronique, MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon, Alain Vedrenne,
Membre excusé :	Néant,
Membre absent et non excusé :	Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Agenda et information de l'animateur.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Report des rencontres,
- 2 : Décisions de la Commission : Litiges et Contentieux,
- 3 : Confection d'une Annexe « CR7 – Les lois du jeu »

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1 - INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence.

Il invite Léo martinez, nouveau CTD du district, à se présenter aux membres de la commission car ces derniers ne le connaissaient pas.

Formalités : Le PV N° 8 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 11/09/2024 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur :

Le comité de Direction a validé le report du 1^{er} tour des Coupes Seniors et CR7 :

Ancienne date : 28 et 29/09/2024,

Nouvelle date : 02 et 03/11/2024.

Le calendrier général sera mis à jour sur le site du District.

2 - SUJET(S) « POUR DECISION »

1 – Report des rencontres :

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D2 – Intersport	A	Ruffec Stade 2 -Montbron Usa	07/09/2024	A fixer	
D3	D	Isle Espagnac Fcc – Nercillac Reparsac Es	07/09/2024	28/09/2024	20H00
D3	D	Isle Espagnac Fcc – Jarnac Sports 3	05/10/2024	A fixer	
D4	F	Isle Espagnac Fcc 2 – Haute Charente Fc 2	05/10/2024	28/09/2024	18H00
CR7	C	Puymoyen As 4 – Mouthiers Sc 3	06/09/2024	27/09/2024	20H00

La Commission informe les clubs que la reprogrammation des rencontres pourra évoluer en fonction de la qualification de certaines équipes en coupes départementales (Charente, District, Réserves et CR7).

Décision 1 : La Commission valide ces reports

2 – Décisions de la Commission : Litiges et Contentieux

Match 28856041 – Championnat D3 – Poule C - JS BASSEAU 2 / AS CLAIX du 07/09/2024

En application du PV n°1 de la Commission Litiges et Contentieux en date du 12/09/2024, la Commission des Compétitions Seniors prend connaissance de la décision, à savoir, le résultat acquis sur le terrain (Js Basseau, vainqueur 4 buts à 3).

Match 28857466 – Championnat D4 – Poule D – Es Ars / Es Nercillac Réparsac 2 du 08/09/2024

En application du PV n°1 de la Commission Litiges et Contentieux en date du 12/09/2024, la Commission des Compétitions Seniors prend connaissance de la décision, à savoir, le résultat acquis sur le terrain (Es Ars, vainqueur 5 buts à 3).

Match 2885573041 – Championnat D4 – Poule G – Js Garat sers Vouzan 2 / As Soyaux 2 du 08/09/2024

En application du PV n°1 de la Commission Litiges et Contentieux en date du 12/09/2024, la Commission des Compétitions Seniors prend connaissance de la décision, à savoir, match perdu par pénalité à l'équipe de Js Garat Sers Vouzan 2 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de As Soyaux 2 (3 points – 3 buts à 0).

Match 28859887 – Championnat CR7 – Poule B – Fc Fontenille 2 / Fcc Isle Espagnac 3 du 08/09/2024

En application du PV n°1 de la Commission Litiges et Contentieux en date du 12/09/2024, la Commission des Compétitions Seniors prend connaissance de la décision, à savoir, match perdu par pénalité à l'équipe de Fcc Isle Espagnac 3 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Fc Fontenille 2 (3 points – 3 buts à 0).

Décision 2 : La Commission prend connaissance des décisions prises par la commission : Litiges et Contentieux, et homologue les résultats

3 – Confection d'une annexe « CR7 – Les lois du jeu » :

Le vendredi 13 septembre 2024, la commission a convié les clubs ayant une équipe évoluant dans le championnat CR7, à une réunion d'information, au siège du District.

55 personnes représentant 37 clubs sur 44 ont assisté à cette réunion.

De nombreux sujets ont été abordés relatifs aux installations, aux horaires des rencontres, à la Coupe CR7, à la Champion Div's, la Finale de la Coupe CR7 au Stade Lebon...

Compte tenu des nombreuses interrogations, la commission a proposé la confection d'une Annexe « CR7 – Les lois du jeu » qui sera adressée à l'ensemble des clubs accompagnée des règlements du Championnat CR7, de la Coupe CR7 et de la Champion Div's CR7.

Un exemplaire de cette annexe sera adressé à la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) dans l'optique d'envisager les phases finales de la Coupe CR7 et de la Champion Div's, arbitrées par des officiels.

Décision 3 : La Commission valide la proposition de la confection d'une annexe « CR7 – Les lois du jeu ».

3 - SUJET(S) « POUR INFORMATION »

La commission accordera énormément d'intérêt aux demandes de report des clubs et étudiera le « caractère insurmontable » qui motive la demande.

4 - QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE (S)

Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 11/09/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°8 du 11/09/2024	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Report des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Décisions de la Commission : Litiges et Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Confection d'une annexe « CR7 – Les règles du jeu »	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 25 septembre 2024 à 17h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen

Le Secrétaire
Philippe Brandy

